

BATEAU – ECOLE JEAN MARIE POTREL

PRÉSENTATION

BUREAU ET SALLE DE COURS DU BATEAU - ECOLE sont situés sur l'avant port de Granville , face à la mer.

LES COURS PRATIQUES sont dispensés à bord d'une vedette ANTARES 7.30 rénovée du chantier Bénéteau , dotée d' un moteur diesel in board 110 CV de 2019 , basée au port de plaisance.

LA FORMATION EST ASSURÉE PAR JEAN MARIE POTREL

- . Ancien Expert maritime CESAM
- . Diplômé de 3ème cycle de l'Université - Paris et Caen.
- . Directeur du CRNG pendant 19 ans (Centre Régional de Nautisme), ancien Coordonnateur de la Station Nautique Granville Chausey et des Stations Nautiques de Normandie
- . Navigateur (Manche, Atlantique, O. Indien, Arc antillais, Vénézuéla, Nouvelle Calédonie...)

Il est très vivement conseillé de se procurer le Code correspondant au permis à préparer et de commencer à l'étudier avant le stage .

Nous préconisons le Code Rousseau ou le Code Vagnon "option Côtière" bien adaptés pour la préparation à l' examen.(disponible dans toutes les librairies et en ligne).

Nous conseillons également d' utiliser le petit fascicule de tests du même éditeur lorsque vous aurez assimilé les différents chapitres.

Vous pouvez également vous entraîner sur le site : loisirs-nautic.fr

Le Bateau -Ecole Jean Marie Potrel est membre de la Fédération Nationale des Bateaux Ecoles .

Il est agréé par la Préfecture de la Manche sous le N°: 050005

LES PERMIS PLAISANCE

- PERMIS MER OPTION CÔTIÈRE
- PERMIS HAUTURIER PAR EXTENSION

Bateau-Ecole Jean Marie Potrel 21 rue du Port 50400 Granville
mobile : 06.25.08.44.52

e.mail : bateauecole.potrel@gmail.com

internet : nom de domaine : bateauecolegranvillechausey.fr

(taper: bateau.ecole.potrel)

- Valable sur le domaine maritime et plan d' eau fermé,
- Autorise la conduite **de jour et de nuit** d'un navire de plaisance à moteur ,
- **sans limitation de taille ou de puissance .**
- Ne s'éloignant pas à plus de **6 milles** d'un abri (11 KM).

Programme - Théorie : Code de la Mer , de jour et de nuit .

- . balisage des côtes , signaux, règles de barre et de route ,
 - . feux et marques des navires ,
 - . utilisation d' une VHF,
 - . règles de navigation et de sécurité , météo...
 - . sauvetage en mer, responsabilités du chef de bord,
 - . environnement et protection...
- **Conduite** : appareiller , virer, tenir un cap , prendre un alignement, manoeuvre de récupération d'un homme à la mer, prise de coffre , évolution dans un port de plaisance, accostage, amarrage ...
mais également : assurer la sécurité individuelle et collective, moyens de communication embarqués, cartes marines, météo, notions de navigation...

Examen - le code : : **40** questions à choix multiples (mode auto-école).
5 erreurs admises. La date et le lieu d' examen est à déterminer avec le candidat.
- la conduite : validée par le formateur suivant les critères définis dans le Livret du Candidat distribué en début de formation.

Formation

Formule intensive sur un Week-End : 10 heures de préparation à l' examen du Code en 3 séances (vendredi, samedi et dimanche) dont **1.30h** de séance pratique en salle et 1 séance pratique incluant 4 heures en mer dont **2 heures de pilotage individuel** (base 2 personnes).

L' accueil du vendredi a lieu généralement à 17.00h.

La séance pratique se déroule à la marée entre le vendredi et le lundi ou un autre moment à la demande expresse du candidat.

Inscription et Dossier : afin que la réservation soit effective nous retourner le contrat de formation avec un acompte **120€** et le dossier complet au plus tard 15 jours avant l' examen du Code. Le solde pourra être versé le jour de l' accueil.

Les documents peuvent nous être adressés en ligne au format PDF et le règlement par virement.

Pièces à fournir :

- 1- Contrat de formation du Bateau-Ecole ;
- 2: une photo d' identité couleur récente de bonne qualité type carte d' identité,(format JPEG si en ligne)
- 3: un timbre fiscal dématérialisé de **78 €** correspondant à la délivrance de diplôme, *achat du timbre possible en ligne : taper " timbres fiscaux permis bateau "*,
+ **droits d' examen de 30€ à régler au bateau ecole** ,
- 4- Photocopie d' une pièce d' identité , carte d' identité ou passeport, recto seul ,
- 5- Certificat médical sur le modèle réglementaire joint recto seul.
- 6- Fiche administrative CERFA

Les communications avec le Bateau-Ecole se font essentiellement par courriel (e.mail).

Tarif 2023 : Permis Côtier : **289€**

forfaitaire jusqu' à obtention du diplôme, incluant le Livret individuel du candidat

Bateau-Ecole Jean Marie Potrel 21 rue du Port 50400 Granville Tel: 06.25.08.44.52

CONTRAT DE FORMATION
À LA CONDUITE DES BATEAUX DE PLAISANCE À MOTEUR

entre : l' établissement de formation : BATEAU ECOLE POTREL
21 RUE DU PORT 50400 GRANVILLE tel :06.25.08.44.52
Numéro d' agrément : 050 005 délivré le 15/01/2008 par la Préfecture de la Manche
Numéro de SIRET : 447 600 974 00011
Police d' assurance : AXA n°: 615 751 7104
Représenté par Jean Marie Potrel, agissant en qualité d' exploitant et de formateur.

et le candidat:

NOM de naissance : Prénom:
NOM de famille :
Adresse :
Date de naissance : Lieu de naissance :
Profession : Port de Lunettes : oui non
Tel : Mobile (souhaitable):
e.mail (indispensable):
Représentant légal du candidat (si mineur):

Objet du contrat :

Le présent contrat a pour objet la formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur
OPTION COTIÈRE

date du stage : du au avec examen souhaitée le :

Le tarif du stage de formation est de : 289€ .

Modalité de paiement : versement d' un acompte de 120€ à la signature du contrat par chèque bancaire ou par virement .

Le solde sera versé le premier jour du stage ainsi que les droits d' examen de 30€.

Le tarif forfaitaire comprend:

- la formation théorique : 10 heures en salle dont 1.30h de pratique en salle ,
- la formation pratique : 4 heures dont 2 heures de pilotage individuel,
- *les cours supplémentaires théoriques ou pratiques qui s' avèreraient nécessaires,*
- *le "Livret du Candidat" d' évaluation pratique obligatoire,*
- les frais de dossier et la présentation à l' examen du Code.

Les dates et lieu d' examen sont à convenir avec le bateau ecole.Ils se déroulent le lundi ou un autre jour au choix du candidat.
L' inscription à l' examen n' est possible que lorsque le dossier est complet .

Durée / suspension du contrat :

le présent contrat est conclu pour une durée de 6 mois à compter de la date de la signature.

Passé cette date, le contrat devra être renégocié.

Résiliation :

Le contrat peut être résilié par le candidat à tout moment et par l' établissement en cas de comportement du candidat mettant en danger lui même, le bateau ou l' équipage et ne donnera lieu à aucun remboursement.

Séances de cours annulées :

Les séances prévues non décommandées par le candidat 48 heures à l' avance ne seront pas reportées et ne donneront lieu à aucun remboursement sauf cas de force majeure dûment justifié.

Toute séance pratique annulée par le formateur pour cause météo sera reportée .

Fait à: le en double exemplaire

Signature du candidat Signature du représentant légal Pour l' établissement.

(